



## Remboursement d'indemnités à Pôle emploi si CSP

Par **Mathieu008**, le **05/01/2014** à **15:32**

Bonjour,

Je viens d'être licencié économiquement et on m'a proposé le CSP. J'ai lu sur le net que même si j'acceptais le CSP je pourrais contester le licenciement au PH.

Cependant j'ai aussi lu que si je venais à avoir gain de cause et obtenais des indemnités, je devais rembourser Pôle Emploi. Est-ce vrai? Si oui, il n'y pas beaucoup d'intérêt à aller au PH?

Merci d'avance

Par **P.M.**, le **05/01/2014** à **16:59**

Bonjour,

Tout dépend déjà à quelle condamnation de l'employeur le recours devant la Conseil de Prud'Hommes aboutirait et il est toujours possible d'inclure dans les demandes de dommages-intérêts la différence entre la CSP et l'ARE si le licenciement économique n'était pas reconnu et qu'il n'y ait pas réintégration du salarié...

Par **gre**, le **28/12/2018** à **10:33**

AVEZ VOUS EU GAIN DE CAUSE au PH ? et avez-vous dû rembourser Pole emploi det de combien ?